

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

12 juin 2019, 17 h 30

**Hôpital Notre-Dame
1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1
(1^{er} étage, pavillon Lachapelle, local D-1088)
(Adopté le 25 septembre 2019)**

Présences :

| Nom | Collège électoral | Poste |
|--|---|--|
| M ^{me} Micheline Ulrich | Membre indépendant – Gouvernance ou éthique | Présidente |
| M ^{me} Sonia Bélanger | Président-directeur général | Présidente-directrice générale et secrétaire |
| M. Gérard Boismenu | Nomination – Universités affiliées | Administrateur |
| M. Jean Chartier | Membre observateur – Fondations | Administrateur |
| M. Bernard Circé | Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité | Administrateur |
| M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward | Membre indépendant – Réadaptation | Administratrice |
| M. Gérard Dufour | Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité | Administrateur |
| D ^r Olivier Farmer | Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens | Administrateur |
| M ^{me} Marie-Ève Giroux | Désignation – Conseil multidisciplinaire | Administratrice |
| M ^{me} Rinda Hartner | Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers | Administratrice |
| M. André Lemieux | Membre indépendant – Santé mentale | Administrateur |
| M. Nicolas Marchand | Membre indépendant – Organismes communautaires | Administrateur |
| D ^r Daniel Murphy | Désignation – Département régional de médecine générale | Administrateur |
| M. Michael Udy | Membre indépendant – Réadaptation | Administrateur |
| M. Visal Uon | Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques | Administrateur |
| M ^{me} Isabel Velasquez | Membre indépendant – Usager des services sociaux | Administratrice |

Absences motivées :

| | | |
|--------------------------------------|---|-----------------|
| M. Christian Casanova | Nomination – Universités affiliées | Administrateur |
| M ^{me} Marie-Hélène Croteau | Membre indépendant – Protection de la jeunesse | Administratrice |
| M ^e Marlene Jennings | Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines | Vice-présidente |
| M ^{me} Monika Throner | Désignation – Comité des usagers du centre intégré | Administratrice |

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 5 juin 2019, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 5 juin 2019 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 12 juin 2019 à 17 h 38.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 12 juin 2019, tel que déposé.

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public a été affichée le 5 juin 2019 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tiendra la séance du conseil d'administration avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner au président ou à la personne qu'il désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Elle peut elle-même inscrire ces informations dans un registre à cet effet. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance du conseil d'administration ou par courrier électronique.

1) Madame Céline Cyr, représentante du comité Pare-Chocs et monsieur Ghyslain Goulet, organisateur communautaire, Action Autonomie

M^{me} Céline Cyr et M. Ghyslain Goulet déposent, séance tenante, une pétition demandant au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal de revoir sa décision quant à l'utilisation d'électrochocs à l'Hôpital Notre-Dame.

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, prend acte du dépôt de la pétition et invite le D^r Olivier Farmer, administrateur du conseil d'administration et médecin psychiatre à l'Hôpital Notre-Dame, à répondre aux questions.

D'entrée de jeu, le D^r Farmer souligne que les décisions du médecin psychiatre, quant aux modalités thérapeutiques, ne relèvent pas du conseil d'administration mais bien du département de psychiatrie de l'Hôpital Notre-Dame. Il précise qu'un protocole d'application de l'électroconvulsothérapie a été élaboré avec grande rigueur au département afin de préciser les conduites cliniques à tenir, notamment dans les cas de certains troubles psychiatriques réfractaires et de conditions médicales graves. Avant de recevoir le traitement, le patient reçoit toute l'information requise, incluant les effets indésirables, et doit donner son consentement pour autoriser le traitement.

2) Monsieur Lucien Landry, vice-président du comité des usagers de Jeanne-Mance

M. Lucien Landry transmettra une invitation au D^r Farmer pour rencontrer les membres du comité des orphelins de duplessis pour répondre aux questions entourant le traitement des électrochocs.

M. Landry demande si une décision a été prise concernant la vente de l'immeuble La Flèche de la miséricorde. M^{me} Sonia Bélanger précise qu'il s'agit d'un immeuble excédentaire dont le CIUSSS veut se départir. La Ville de Montréal a manifesté son intérêt pour l'acquisition de l'immeuble. Des démarches sont en cours actuellement entre la Ville de Montréal et le MSSS.

En terminant, M. Landry dépose, séance tenante, copie du procès-verbal de la séance du 7 mai dernier portant sur les élections du comité des usagers Jeanne-Mance, attestant de sa nomination au poste de vice-président du comité des usagers de Jeanne-Mance. M^{me} Micheline Ulrich félicite M. Landry.

2) Monsieur Laurier Courtemanche, kinésiologue au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau

M. Laurier Courtemanche demande quelle est la date de réouverture de la salle de conditionnement physique du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau. M^{me} Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques s'occupera personnellement du règlement de ce dossier.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M^{me} Ulrich fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 8 mai :

Jeudi 16 mai 2019

Séance spéciale du comité de vérification (Par conférence téléphonique)

Le 16 mai 2019, M^{me} Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance spéciale du comité de vérification, par conférence téléphonique. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

Jeudi 23 mai 2019

Séance du comité de gouvernance et d'éthique

Le 23 mai 2019, M^{me} Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de gouvernance et d'éthique. M^{me} Marie-Hélène Croteau, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration

Événement – Fondation Richelieu Verdun

Le 23 mai 2019, M^{me} Ulrich a participé, à une soirée organisée par la Fondation Richelieu Verdun. Cette année marquait le 70^e anniversaire du Club Richelieu de Verdun et tous les profits de la soirée sont allés à la Fondation du Club Richelieu de Verdun, qui a permis à ce jour d'amasser plus de 1 650 000 \$ depuis sa création.

Jeudi 6 juin 2019

Forum du RUIS de l'Université de Montréal

Le 6 juin 2019, M^{me} Ulrich a participé, au Forum du RUIS de l'Université de Montréal, sous le thème « *À l'ère numérique : défis des soins et services aux personnes âgées* ».

Pour la 5^e édition de son Forum bisannuel, le Réseau universitaire intégré de santé et de services sociaux de l'Université de Montréal organisait une journée riche en échanges et en apprentissages, sous le thème du vieillissement et des technologies. De nombreux conférenciers ont partagé leur expertise ainsi que les plus récentes innovations technologiques en matière de soins et services à la personne âgée. Le Forum 2019 a été l'occasion pour les professeurs, les médecins, les chercheurs, les gestionnaires, les infirmières ainsi que les professionnels et les étudiants de se réunir et de réfléchir à des solutions pour améliorer la qualité de vie des aînés à l'ère numérique.

Lundi 10 juin 2019

Séance spéciale du comité de vérification

Le 10 juin 2019, M^{me} Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

Mardi 28 mai 2019

Décès de M. Daniel Lemieux, président du CUCI

M^{me} Ulrich a le regret d'annoncer le décès de M. Daniel Lemieux, président du CUCI. Elle offre ses plus sincères condoléances à son équipe et sa famille. M. Lemieux s'est démarqué par sa grande implication et sa détermination à travailler plusieurs projets en collaboration avec le CIUSSS.

Visites ministérielles d'évaluation des soins et des services

M^{me} Ulrich a le plaisir de féliciter et remercier tout spécialement l'ensemble de nos établissements de soins de longue durée qui se sont classés premiers au Québec, suite aux visites ministérielles d'évaluation des soins et services.

5. Rapport de la présidente-directrice générale

M^{me} Bélanger fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 8 mai :

Jeudi 16 mai 2019

Déménagement du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau

- Fin d'une grande étape pour nos équipes en déficience physique alors que nous inaugurons les nouveaux aménagements apportés au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau.
- En plus de souligner l'arrivée des équipes de Raymond-Dewar dans cette installation, rue Laurier.
- La réorganisation de ces services fut un projet d'envergure, totalisant 25 étages aménagés pour accroître l'accessibilité à nos services et le bien-être de nos usagers. Près de 350 déménagements auront été réalisés au cours de la dernière année.
- Le CCSMTL est convaincu que tous ces efforts permettront de mieux répondre aux besoins de la clientèle en plus de développer de nouvelles collaborations entre les équipes.

Jeudi 23 mai 2019

Maison Bleue à Verdun

- M^{me} Bélanger a eu le plaisir de participer à une activité au cours de laquelle, les deux cofondatrices D^{re} Vania Jimenez et M^{me} Amelie Sigouin ont annoncé la mise en place d'une organisation de services de périnatalité aux femmes enceintes et leurs enfants jusqu'à l'âge de 5 ans dans une perspective sociale et communautaire.

Mercredi 29 mai 2019

Journée annuelle conseil multidisciplinaire

- Le conseil multidisciplinaire (CM) est un espace nécessaire pour partager les préoccupations cliniques des professionnels et des intervenants. Il offre une occasion unique d'influencer les pratiques en s'impliquant notamment dans le processus décisionnel, la promotion des pratiques exemplaires, l'innovation et l'harmonisation des outils.
- La journée annuelle du CM permet de remercier les 6 000 personnes engagées issues d'une soixantaine de disciplines contribuant au développement et au maintien de la qualité des soins et services.
- En compagnie de M. Jean-Marc Potvin, président-directeur général adjoint, présentation des grandes orientations organisationnelles du CCSMTL

Édition 2019 du Cyclo-Golf

- L'édition 2019 du Cyclo-Golf de la Fondation Institut de gériatrie de Montréal fut un énorme succès.
- L'événement a permis d'amasser pas moins de 155 000 \$ qui serviront à faire avancer la recherche sur le vieillissement pour le bien vieillir des aînés.

Jeudi 30 mai 2019

Événement bénéfique de la Fondation Santé Urbaine

- L'événement gastronomique haut de gamme de la Fondation Santé Urbaine aura réuni près de 300 personnes au nouveau restaurant Europea
- En la présence du chef Jérôme Ferrer
- Grâce à cette soirée, la Fondation a pu amasser 235 900 \$, une somme significative qui permettra de développer des projets prioritaires et supporter les services existants auprès de l'Hôpital de Verdun, l'Hôpital Notre-Dame, les 14 CHSLD et 8 CLSC du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Semaine du 10 au 14 juin 2019

Semaine de la mission universitaire

- Toute première semaine de la mission universitaire sous le thème « *Allumés par la collaboration, engagés pour la connaissance* » vient tout juste de prendre fin.

6. Rapport annuel de gestion 2018-2019 du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, fait un survol des points saillants du rapport annuel de gestion 2018-2019 du CCSMTL.

Une mention de félicitations sera adressée à l'équipe de M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice adjointe des communications, affaires juridiques et corporatives, pour la grande qualité du rapport annuel de gestion 2018-2019.

Résolution 2019-06-12-45

Rapport annuel de gestion 2018-2019 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'en vertu de l'article 182.7 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), l'établissement doit produire un rapport annuel de gestion;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 278 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), l'établissement doit produire un rapport annuel de ses activités, y compris les activités relatives à la gestion des risques et de la qualité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 182.8 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), un rapport annuel de gestion remplace le rapport annuel d'activités prévu à l'article 278 de cette même loi pourvu qu'il intègre en outre les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'activités;

ATTENDU QU'en vertu de la circulaire 2019-010 du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'établissement est assujéti à certains principes et à certaines modalités relativement à la production du rapport annuel de gestion;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 172 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration doit adopter le rapport annuel de gestion;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 182.9 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), l'établissement doit publier son rapport annuel de gestion sur son site Internet;

ATTENDU QU'en vertu de la circulaire 2019-010 du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'établissement doit transmettre son rapport annuel de gestion au ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 30 juin 2019;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'adopter le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- de le transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 30 juin 2019;
- de le publier sur le site Internet de l'établissement.

7. Conseil d'administration

7.1 Suivi de la séance ordinaire du 8 mai 2019

7.1.1. Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 8 mai 2019, tel que rédigé.

7.1.2. Affaires découlant

Se référant au point 4 – Pavillon Pierrefonds – Évacuation préventive :

- Les 22 résidents du Pavillon Pierrefonds sont toujours à l'Hôpital Notre-Dame et seront transférés graduellement dès que des places se libéreront au Pavillon Champlain.

Se référant au point 12.1 – Conseil des infirmières et infirmiers (CII) :

Une lettre a été transmise à M^{me} Karine Tourigny, présidente du comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers (CECII), confirmant l'octroi d'un budget annuel de fonctionnement de 150 000 \$ dans le cadre des conditions d'exercice du mandat du CECII.

Se référant au point 14.3 – Ajustement de la structure de la haute direction :

À la suite de la transmission du projet de modification de la structure et des descriptions de fonction, le CCSMTL est en attente d'un retour du ministère de la Santé et des Services sociaux.

7.2 Mise à jour du calendrier des séances du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, présente le dossier.

Résolution 2019-06-12-01

Calendrier des séances du conseil d'administration 2019-2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, ce dernier est tenu de se réunir au moins six fois par année et doit fixer, par résolution, le calendrier de ses séances.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 11 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, ce dernier doit tenir, au moins une fois par année, une séance publique d'information à laquelle la population est invitée à participer. Cette séance peut être tenue en même temps que l'une des séances régulières.

ATTENDU QUE le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2019-2020 se présente comme suit :

- Mercredi 25 septembre 2019 (séance ordinaire);
- Mercredi 6 novembre 2019 (séance publique annuelle d'information);
- Mercredi 27 novembre 2019 (séance ordinaire);
- Mercredi 22 janvier 2020 (séance ordinaire);
- Mercredi 25 mars 2020 (séance ordinaire);
- Mercredi 13 mai 2020 (séance ordinaire);
- ~~Judi 11 juin 2020 (séance ordinaire);~~
- **Mardi 9 juin 2020 (séance ordinaire).**

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la mise à jour du calendrier des séances du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'année 2019-2020.

8. Qualité et sécurité des soins et services

8.1 Tableau de bord de gestion stratégique

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, présente ce point et répond aux questions des membres.

Les faits saillants des résultats à la période 13 sont aux nombres de quatorze (14) **verts**, onze (11) **jaunes** et dix-neuf (19) **rouges**.

Il est à noter que la cible pour quatre (4) des sept (7) indicateurs de la direction des soins infirmiers (DSI) en lien avec l'infection nosocomiale, soit :

- Ind. 15.1 – Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (ERV) HV : **7,28 %**
- Ind. 15.2 – Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (ERV) HND : **7,28 %**
- Ind. 16.1 – Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (Clostridium), HV : **7,3 %**
- Ind. 16.2 – Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (Clostridium), HND : **5,5 %**.

En résumé, à la lumière des résultats de la période 13, selon le modèle qualité performance (MQP), l'établissement est en bonne posture pour la dimension **Accessibilité/Qualité** :

- Soutien à domicile de longue durée;
- Évaluation spécialisée en dépendance;
- Chirurgie et chirurgie hospitalisée (HV et HND);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les tomodensitométries (HV)
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les échographies mammaires (HV);
- En DI-TSA 1^{re} ligne priorités élevée et modérée et services spécialisés priorité urgente;
- En DP 1^{re} ligne et services spécialisés (toutes les priorités);
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (ERV) – (HV et HND);
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (clostridium) – IRGLM);
- Projets en cours.

Les résultats sont presque atteints pour les indicateurs suivants :

- Soins palliatifs et de fin de vie à domicile;
- Taux de pénétration programme jeunes en difficulté (0-17 ans);
- Chirurgie en oncologie dont le délai d'attente est moins de 56 jours – (HV);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les résonances magnétiques (HV);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les tomodensitométries (HND)
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les autres échographies (HV et HND);

- Enfants (0-6 ans) en attente de service en DITSA;
- Nombre et taux de fugues.
- Projets en cours.

On note un écart à la cible pour les indicateurs suivants :

- Population inscrite auprès d'un médecin de famille;
- Taux de pénétration en santé mentale jeunesse (0-17 ans);
- DMS sur civière (HV et HND);
- 48 heures et plus sur civière – (HV et HND);
- Pourcentage d'ententes sur mesures volontaires;
- Chirurgie en oncologie dont le délai d'attente est moins de 28 jours – (HV et HND);
- Chirurgie en oncologie dont le délai d'attente est moins de 56 jours – (HND);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les résonances magnétiques (HND);
- En DI-TSA - services spécialisés, priorités élevée et modérée;
- En DI-TSA - services spécialisés, chez les enfants de moins de 5 ans;
- Tx d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (SARM et HND);
- Tx d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (clostridium) – HV et HND.

Mobilisation/Optimisation

En ce qui concerne les résultats liés aux indicateurs ressources humaines, ceux-ci sont globalement stables, mais toujours au-dessus des cibles respectives.

Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un déficit à la période 13.

En ce qui concerne l'évolution des projets liés aux objectifs prioritaires de l'organisation, l'ensemble des projets évolue de façon favorable. À noter que les données présentées sont en date du 31 mars 2019 pour cet indicateur.

8.2 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, présente ce point et répond aux questions des membres.

Ce rapport propose un portrait trimestriel de la prestation sécuritaire des soins et services au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) dont les données ont été extraites du Système d'information sur la sécurité des soins et services (SISSS) le 15 avril 2019.

Suite à une directive ministérielle, le registre local d'incidents et d'accidents du CCSMTL se retrouve à présent entièrement sur le SISSS depuis 1^{er} avril 2019. Cela facilite grandement l'accès aux données, en temps réel, à l'ensemble des gestionnaires cliniques.

Le prochain rapport pour les périodes 1 à 4 (1^{er} avril 2019 au 20 juillet 2019) sera présenté lors du conseil d'administration de septembre 2019.

8.3 Entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 – Bilan

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, présente le bilan de l'entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 et répond aux questions des membres. Il est souligné que les nouveaux engagements 2019-2020 seront présentés à la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 septembre prochain.

9. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 23 mai 2019

9.1 Rapport de la présidente

En l'absence de M^{me} Marie-Hélène Croteau, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, M^{me} Sonia Bélanger présente le rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 23 mai 2019.

1. Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de l'engagement et affirmation du membre (Annexe 1) et de la déclaration d'intérêts (annexe 3) de trois administrateurs et s'en est déclaré satisfait.

2. Mandat et plan de travail 2018-2019

Les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont passé en revue le plan de travail 2018-2019 portant sur les mandats suivants :

- Élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement.
- Élaborer un code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 3.0.4 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30)* applicable aux membres du conseil d'administration.
- Veiller à la diffusion, à la promotion et à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs.
- Élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination ou la cooptation des membres indépendants du conseil d'administration avec le souci d'identifier les compétences diversifiées qui sont requises et la représentation souhaitée du milieu en fonction de ses caractéristiques.
- Élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.
- Élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration.
- Contribuer à l'exercice d'évaluation selon les normes d'Agrément Canada.

3. Rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de son rapport annuel 2018-2019 et recommande au conseil d'administration qu'il en prenne acte.

4. Matrice de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration

Le document portant sur la matrice de compétence et d'expérience a été mis à jour pour refléter les compétence et expérience de deux nouveaux administrateurs.

Compte tenu que les compétences et l'expérience des administrateurs ont pu évoluer depuis 2015, tous les administrateurs ont complété à nouveau la matrice.

5. Évaluation 2018-2019 du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités **Autoévaluation des administrateurs quant à leur contribution au sein du conseil d'administration**

Le conseil d'administration a complété son troisième exercice annuel d'évaluation de son fonctionnement et de son rendement pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

6. Agrément Canada - Gouvernance

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance des activités préparatoires du conseil d'administration en vue de la visite d'Agrément qui se tiendra du 17 au 22 novembre 2019.

À la lumière des travaux du comité CA-Agrément, le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance du plan d'action qui a été élaboré afin de cibler les activités d'amélioration pour s'assurer de la conformité de l'organisation quant aux normes sur la gouvernance d'Agrément Canada.

7. Calendrier 2019-2020 des séances du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique convient de tenir quatre séances par année (février, mai, septembre, novembre). Un projet de calendrier, lequel doit tenir compte des séances du conseil d'administration, a été soumis et entériné par le comité.

La prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique se tiendra le jeudi 12 septembre 2019 à 14 h 30.

9.2 Rapport annuel 2018-2019

En l'absence de M^{me} Marie-Hélène Croteau, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, M^{me} Sonia Bélanger présente le rapport annuel 2018-2019 du comité de gouvernance et d'éthique.

Résolution 2019-06-12-02

Rapport annuel 2018-2019 du comité de gouvernance et d'éthique

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2018-2019 du comité de gouvernance et d'éthique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

En raison du départ de M^{me} Sonia Bélanger à 18 h 40, M^{me} Micheline Ulrich désigne M. Jean-Marc Potvin, président-directeur général adjoint, à la remplacer séance tenante.

10. Comité des ressources humaines

10.1 Rapport annuel 2018-2019

M. Gérard Dufour, président du comité des ressources humaines, présente le rapport annuel 2018-2019 du comité des ressources humaines.

Résolution 2019-06-12-03

Rapport annuel 2018-2019 du comité des ressources humaines

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité des ressources humaines, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2018-2019 du comité des ressources humaines du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

11. Comité de vérification – Suivi des séances du 16 mai et 10 juin 2019

11.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente le rapport de la séance du comité de vérification du 10 juin 2019.

1. SITUATION FINANCIÈRE

1.1 Présentation de madame Guénaëlle Joly, directrice adjointe aux opérations financières et de monsieur Yves Tétrault, directeur adjoint de la gestion budgétaire et de la performance financière, des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019

Plusieurs documents ont été reçus. Ceux-ci sont disponibles pour consultation auprès de la direction des ressources financières par les personnes intéressées.

Présentation des pages 200, 202 et 358.

Les résultats se présentent comme suit :

| | Activités principales | Activités Accessoires | Total 2018-2019 |
|---|-----------------------|-----------------------|------------------|
| Revenus | 1 499 615 864 \$ | 77 500 246 \$ | 1 577 116 110 \$ |
| Charges | 1 523 783 035 \$ | 77 111 210 \$ | 1 600 894 245 \$ |
| Surplus (déficit) de l'exercice : ligne 26 de la page 358 | (24 167 171) \$ | 389 036 \$ | (23 778 135) \$ |

Conséquemment l'état des surplus (déficits) cumulé pour le fonds d'exploitation se présente comme suit :

| | |
|---|------------------------|
| Déficit cumulé au début | (4 708 452) \$ |
| Déficit de l'exercice | (23 778 135) \$ |
| Déficit cumulé à la fin | (28 486 587) \$ |
| Affectation d'origine interne | (15 947 171) \$ |
| Déficit cumulé après affectation | (44 433 758) \$ |

M^{me} Guénaëlle Joly et M. Yves Tétrault ont présenté les états financiers et ont répondu à nos questions.

Le déficit du fonds d'exploitation s'explique par :

- Le sous-financement de l'Hôpital Notre-Dame.
- Les projets divers sous-financés.
- La main d'œuvre indépendante, le temps supplémentaire et l'assurance salaire.

1.2 Présentation du rapport des auditeurs Raymond Chabot Grant Thornton. état des suivis des réserves, commentaires et observation de l'auditeur indépendant

Messieurs Pierre Vallerand et Stéphane Villeneuve de Raymond Chabot présentent leur rapport.

En introduction on précise que leur rapport sur les états financiers ne compte qu'une réserve concernant la comptabilisation des loyers de la SQI, réserve qui découle du respect d'une règle du MSSS et qui est commune à l'ensemble des établissements.

1. État des travaux d'audit

Ce point mentionne que le processus de surveillance et de maintien de l'indépendance a été respecté.

2. Résultat des travaux d'audit

2.1 Stratégie d'audit prévue

Les auditeurs ont mis en œuvre leur stratégie d'audit conformément au plan qui avait été présenté le 1^{er} mai 2019 et ils n'ont pas eu besoin d'y apporter de modifications importantes.

2.2 Sommaire des anomalies dans les états financiers

Mis à part la location d'immeubles avec la SQI, aucune anomalie n'a été identifiée.

2.3 Sommaire des anomalies liées aux informations à fournir

Aucune anomalie non corrigée n'a été détectée au cours de nos travaux d'audit concernant les informations à fournir.

2.4 Sommaire des anomalies dans les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées

Des anomalies ont été relevées concernant les unités de mesures et les heures travaillées et rémunérées, soit :

- Les usagers distincts ;
- La compilation de l'unité de mesure « jour traitement » du centre d'activité 6880 – Ergothérapie (Hôpital de Verdun).

3. Contrôle interne

Au cours des travaux d'audit, aucune déficience importante n'a été détectée.

4. Questions à communiquer

Aucune opération importante n'a été relevée.

Les procédures d'audit n'ont détecté aucune fraude et n'ont pas permis de relever des cas de non-conformité aux textes légaux et réglementaires.

Les auditeurs mentionnent qu'ils ont reçu une très bonne collaboration de la direction et des employés de l'établissement. Ils ont eu accès à tous les livres de comptes et autres documents nécessaires à la réalisation des missions d'audit, et toute question soulevée a fait l'objet d'entretiens avec la direction et a été réglée avec satisfaction.

5. Rapport relatif à d'autres obligations légales ou législatives

Le rapport mentionne qu'au cours de leur mission les auditeurs n'ont relevé aucun écart aux éléments mentionnés au rapport.

6. Questionnaire à remplir par l'auditeur indépendant

Conformément aux exigences du MSSS, le questionnaire adressé à l'auditeur a été complété.

7. Gouvernance

Suite au retrait des membres de la direction, les auditeurs se sont entretenus avec les membres du comité de vérification.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'adopter le rapport financier annuel AS-471 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, vérifié par les auditeurs Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019.

2. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DIRECTION ADJOINTE PARTENARIATS ET SOUTIEN À L'OFFRE DE SERVICE

2.1 Présentation de M. Yves Tétrault, directeur adjoint de la gestion budgétaire et de la performance financière et de madame Manon Lusignan, chef du service régional, de la répartition des crédits régionaux 2019-2020 au 1^{er} avril 2019 du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)

Le budget présenté pour 2019-2020 au montant de **135 566 783 \$** a été indexé au taux de 1,8 % pour les organismes et au taux de 1,09 % pour les établissements. Il est constitué des trois programmes suivants :

1. Le PSOC : 124 038 833 \$

Crédits dédiés aux organismes communautaires aux fins suivantes :

- la mission globale;
- les ententes spécifiques;
- les fonds non répartis pour répondre à des besoins ponctuels.

Faits saillants :

- Un rehaussement de 2,9 M\$ en 2018-19 a été reçu. Le MSSS a annoncé un investissement de près de 35 M\$ pour l'exercice 2019-2020. Basé sur les investissements précédents, nous pourrions recevoir un rehaussement de plus de 5 M\$.
- Un montant de 1.5 M\$ accumulé depuis quelques années, a été redistribué aux organismes, entre autres à ceux qui n'avaient pas pu bénéficier d'un rehaussement.

À Montréal, 528 organismes sont admis au PSOC au 1^{er} avril 2019. Ces organismes sont classés à l'intérieur de 26 catégories qui réfèrent à des clientèles (ex. : communautés culturelles, personnes démunies, etc.), des problématiques de santé (ex : alcoolisme/dépendance, VIH-SIDA, santé mentale), à des organisations ou des services (centres de femmes, maisons des jeunes, maisons d'hébergement pour femmes violentées, maintien à domicile, etc.).

2. Les ententes Hors PSOC (HPSOC) pour activités spécifiques autres programmes: 10 644 366 \$.

Ententes de services conclues à l'intérieur des neuf programmes-services par un contrat de collaboration qui traduit les engagements des parties;

3. Les crédits Jeux pathologiques : 883 584 \$

Le cadre de référence est disponible sur le site internet de l'établissement.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la répartition des crédits régionaux 2019-2020 dédiés aux organismes dans le cadre du PSOC, HPSOC et jeux pathologiques pour un montant total de **135 566 783 \$**.

3. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

3.1 Présentation de la docteure Mylène Drouin, directrice à la direction régionale de santé publique (DRSP), des crédits régionaux pour la santé publique pour l'exercice 2019-2020

Docteure Mylène Drouin a présenté la répartition des crédits régionaux de santé publique pour l'année 2019-2020 en provenance du MSSS.

La DRSP gère une enveloppe de crédits régionaux en provenance du MSSS. Ces crédits sont répartis entre les établissements et les partenaires communautaires de Montréal pour réaliser des activités et des projets tant en protection, en prévention et promotion de la santé.

Les crédits destinés aux établissements ont été indexés par le MSSS à 1,09 % (0,94 % pour la Clinique communautaire de Pointe St-Charles), tandis que ceux destinés aux organismes communautaires l'ont été à 1,8 %.

Faits saillants :

Ajout de deux nouvelles mesures :

- 2 M\$ pour le plan d'action surdose ;
- 1,4 M\$ pour le plan d'action gouvernemental et pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS).

Les crédits non récurrents sont accordés pour des activités et des projets spécifiques avec des objectifs précis, selon le plan d'action régional intégré de santé publique (PARI-SP), et sont suivis annuellement.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les crédits de santé publique année 2019-2020 et la répartition des crédits régionaux de santé publique versés de façon non récurrente de 20 073 310 \$ pour l'année 2019-2020.

4. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

4.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle – modification à des contrats de construction et dépassement de coût

La liste des modifications de plus de 10 % à des contrats de construction de 100 000 \$ et plus est déposé pour information.

4.2 Renouvellements et modifications de baux

M^{me} Lucie Dumais, directrice adjointe – Volet projets immobiliers à la direction des services techniques, dépose un document qui présente de nouvelles propositions d'entente ou de renouvellement de baux.

Le détail de ces baux se retrouve dans la fiche synthèse et résolution déposées au conseil d'administration ainsi que la pièce jointe (tableau des baux).

Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les renouvellements et modifications des baux identifiés dans la fiche synthèse.

4.3 Projet d'acquisition d'un immeuble pour des enfants 6-11 ans du programme jeunesse

M^{me} Lucie Dumais, directrice adjointe – Volet projets immobiliers à la direction des services techniques, dépose un document présentant un projet d'acquisition d'un immeuble. En juillet 2018, le CCSMTL a autorisé l'ouverture d'un foyer de groupe pour adolescentes ainsi que l'exploration des options pour l'ouverture d'une ressource à l'enfance en 2019. Un travail de collaboration a été fait avec l'ensemble des directions et avec la DEUR afin d'intégrer les meilleures pratiques cliniques.

La solution immobilière soutenant ce projet vise l'acquisition d'un immeuble ayant pour but la création d'une nouvelle ressource pour les enfants dans la communauté et la transformation d'une unité existante dans l'espace du semi-détaché adjacent. À terme et selon les leçons tirées de ce projet de démonstration, le CCSMTL procédera à la transformation de 3 autres unités de réadaptation pour la clientèle des enfants 6-12 ans. Ainsi, suite à la transformation des 4 unités de réadaptation, le CCSMTL aura actualisé la vision qu'il a pour les enfants de moins de 11 ans qu'il desservira dorénavant dans des ressources de type foyer de groupe dans la communauté (2 duplex adjacents) au lieu de faire les placements dans des unités en milieu institutionnel.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement de procéder au projet d'acquisition d'un immeuble pour les enfants 6-11 ans du programme jeunesse et de signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

4.4 Projet d'acquisition d'un immeuble situé au 204, boul. Gouin Ouest, Montréal, pour le programme jeunesse

M^{me} Lucie Dumais, directrice adjointe – Volet projets immobiliers à la direction des services techniques, dépose un document présentant un projet d'acquisition d'un immeuble.

Le présent projet vise l'acquisition de l'immeuble situé au 204, boulevard Gouin Ouest et le déménagement de la ressource locative, foyer de groupe Pierrefonds, dont le bail arrivera à échéance le 30 juin 2020, vers le nouvel immeuble. Il s'agit d'une opportunité de rapprocher de façon significative la clientèle de leur milieu.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement de procéder au projet d'acquisition de l'immeuble situé au 204, boulevard Gouin Ouest, Montréal et à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

5. PRÉSENTATION DE MONSIEUR FRANÇOIS LEROUX, DIRECTEUR APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE

5.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle

M. François Leroux, directeur approvisionnement et logistique, dépose pour information la liste des contrats de 25 000 \$ (services) et plus et 100 000 \$ (biens et construction) et la liste des modifications de plus de 25 % des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services).

Faits saillants :

- Entente avec Groupe Provil pour le remplacement d'une génératrice et mise à niveau d'un ventilateur au centre d'hébergement Louis Riel, pour un montant de 605 000 \$.
- Contrat avec Change Healthcare d'une durée de 1 an pour le support de maintenance des équipements et logiciels XDL et PACS, pour un montant de 337 725,65 \$
- Contrat annuel de support avancé avec Microsoft Canada inc. au montant de 433 605,36 \$.
- Renouvellement en gré à gré d'une entente pour une durée de 15 ans avec la ressource intermédiaire Baleke, Ndamugara, Gisèle, pour un montant de 3 250 008,84 \$.
- Renouvellement en gré à gré d'une entente pour une durée de 15 ans avec la ressource intermédiaire Foughali, Noureddine, pour un montant de 4 769 553 \$.

On note un dépassement de coût de l'ordre de 31,8 % pour le prolongement d'une entente de support avec Strata Health solutions dont nous sommes mandataires pour le Ministère.

Également, on note un dépassement de 132,7 % avec Dufort et Lavigne pour le rehaussement de l'entente de distribution du matériel de soins dans le cadre des frais accessoires (en attente d'un contrat d'achats regroupés par Sigma Santé).

11.2 États financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019

Résolution 2019-06-12-04

Rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019

Attendu qu'en vertu de l'article 172 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration doit approuver les états financiers.

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- D'adopter le rapport financier annuel AS-471 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, vérifié par les auditeurs Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019;
- D'autoriser la présidente-directrice générale, Madame Sonia Bélanger, et le directeur des ressources financières, Monsieur Christian Parent à signer le rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;
- D'acheminer le rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019 aux diverses instances ministérielles, au plus tard le 15 juin 2019.

11.3 Budget détaillé (RR-446) pour l'exercice 2019-2020

Résolution 2019-06-12-05

Budget détaillé (RR-446) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'exercice 2019-2020

ATTENDU la responsabilité du président-directeur général de l'établissement quant aux prévisions budgétaires de fonctionnement énoncées à l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2);

ATTENDU le cadre législatif de budgétisation du réseau sociosanitaire;

ATTENDU les orientations ministérielles et régionales, ainsi que les paramètres budgétaires transmis par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU le budget initial transmis par le ministère de la Santé et des Services sociaux le 26 avril 2019;

ATTENDU la circulaire 2019-003 « Suivi financier des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux – planification budgétaire et suivi des mesures d’optimisation intégrées au budget » qui précise que les conseils d’administration des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement en surplus ou en équilibre dans les trois semaines de la date où le ministère de la Santé et des Services sociaux leur a fait connaître le montant des sommes qu’il affecte à leur budget de fonctionnement pour l’année financière concernée;

ATTENDU les principes directeurs qui ont guidé la préparation des prévisions budgétaires 2019-2020 soit la reconduction de la base annuelle du budget 2018-2019, l’indexation régulière (salaires et charges sociales) ainsi que la récurrence et/ou l’annualisation des ajustements budgétaires signifiés en 2018-2019;

Sur recommandation du comité de vérification, lors d’une séance spéciale tenue le 16 mai 2019, il est proposé, dûment appuyé, de recommander au conseil d’administration du 12 juin 2019 :

- D’adopter les prévisions budgétaires 2019-2020 avec le rehaussement des bases budgétaires prévues par le ministère de la Santé et des Services sociaux qui permettra au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal d’atteindre l’équilibre budgétaire au 31 mars 2020.
- D’autoriser la présidente-directrice générale de l’établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d’effet de la présente résolution.
- De transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux, conformément à l’article 285 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, les prévisions budgétaires du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal pour l’exercice 2019-2020.

11.4 Répartition des crédits régionaux 2019-2020 au 1^{er} avril 2019 du programme de soutien aux organismes soutien aux organismes communautaires (PSOC)

Résolution 2019-06-12-06

Crédits régionaux 2019-2020 dédiés aux organismes du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) ainsi qu’à certains établissements et OSBL œuvrant en santé et services sociaux.

ATTENDU QUE le budget pour 2019-2020 du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), hors PSOC et Jeux pathologiques est de **135 566 783 \$**;

ATTENDU QUE les étapes nécessaires à la répartition de ce budget ont été réalisées;

ATTENDU QUE ces répartitions ont fait l’objet d’une présentation au comité de vérification du 10 juin 2019;

ATTENDU QUE l’établissement respecte le cadre de référence du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l’unanimité d’approuver la répartition des crédits régionaux 2019-2020 dédiés aux organismes dans le cadre du PSOC, hors PSOC et jeux pathologiques pour un montant total de **135 566 783 \$**.

11.5 Répartition des crédits régionaux pour la santé publique 2019-2020

Résolution 2019-06-12-07

Crédits de santé publique pour 2019-2020 et répartition des crédits régionaux de santé publique versés de façon non récurrente pour 2019-2020

ATTENDU QUE la Direction régionale de santé publique gère une enveloppe de crédits régionaux en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

ATTENDU QUE les crédits sont répartis entre les établissements et les partenaires communautaires de Montréal pour réaliser des activités et des projets en protection, prévention et promotion de la santé ;

ATTENDU QUE les crédits destinés aux établissements publics ont été indexés par le ministère de la Santé et des Services sociaux à 1,09 % (Clinique communautaire de Pointe St-Charles à 0,94 %) et que ceux destinés aux organismes communautaires l’ont été à 1,8 %.

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l’unanimité d’approuver les *Crédits de santé publique Année 2019-2020* et la *Répartition des crédits régionaux de santé publique versés de façon non récurrente de 20 073 310 \$ pour l’année 2019-2020*.

11.6 Baux immobiliers

Résolution 2019-06-12-08

Ententes de location

A) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est **LOCATAIRE** :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder au renouvellement des ententes suivantes :

| Nom de l'installation | Adresse |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| Résidence DuPont - 2 | 1951, boul. de Maisonneuve Est |
| Foyer de groupe pour JDA Rosemont | 6554-56, boul. SaintMichel |
| Le 8000 Notre-Dame (Stationnement) | 300, rue de la Berge-du-Canal-Lachine |
| SIS- Spectre de rue | 1282, rue Ontario Est |
| SIS – Dopamine | 4205, rue Ontario |

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la modification de l'entente suivante :

| Nom de l'installation | Adresse |
|---------------------------------|----------------------------|
| Point de service Henri-Bourassa | 1600, boul. Henri-Bourassa |

B) Bail dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est **LOCATEUR** :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder au renouvellement des ententes suivantes :

| Nom de l'installation | Adresse |
|---|-----------------------------|
| Centre de réadaptation pour JDA du Mont Saint-Antoine (Vidéotron) | 8147, rue Sherbrooke Est |
| Centre d'hébergement de Verdun (Vidéotron) | 5500, boul. LaSalle |
| Centre d'hébergement Champlain (Vidéotron) | 1325, rue Crawford |
| Institut universitaire de gériatrie de Montréal (Société d'Alzheimer) | 4565, ch. Queen-Mary |
| Centre d'hébergement Paul-Émile Léger (Vidéotron) | 66, boul. René-Lévesque Est |

C) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est **SOUS-LOCATEUR** :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder au renouvellement des ententes suivantes :

| Nom de l'installation | Adresse |
|-----------------------|-----------------------|
| SIS – Cactus Montréal | 1244, rue Berger |
| SIS – Dopamine | 4205, rue Ontario Est |

D) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est CAUTIONNEUR :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder au renouvellement des ententes suivantes :

| Nom de l'installation | Adresse |
|-----------------------|--------------------------|
| RAC Beaulieu | 6239-6234, rue Beaulieu |
| RAC Beyries | 8863, rue Beyries |
| RAC des Écores | 7633, rue des Écores |
| RAC Nicolas-Moisán | 7652, rue Nicolas-Moisán |
| RAC St-Évariste | 11940, rue St-Évariste |
| RAC St-Urbain | 8500, rue St-Urbain |

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'autoriser ces dits renouvellements et une modification dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locataire, locateur, sous-locateur et cautionneur aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.
- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

11.7 Projet d'acquisition d'un immeuble pour des enfants 6-11 ans du programme jeunesse

Résolution 2019-06-12-09

Projet d'acquisition d'un immeuble pour des enfants 6-11 ans du programme jeunesse

ATTENDU QU'en juillet 2018, le CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a autorisé l'ouverture d'un foyer de groupe pour adolescentes ainsi que l'exploration des options pour l'ouverture d'une ressource à l'enfance en 2019 ;

ATTENDU QU'un travail de collaboration a été fait avec l'ensemble des directions et avec la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR) afin d'intégrer les meilleures pratiques cliniques ;

ATTENDU QUE le CCSMTL doit mettre en place les meilleures conditions pour les enfants en grande difficulté afin de leur offrir un milieu de vie thérapeutique tant dans son aménagement physique que dans la stabilité relationnelle ;

ATTENDU QUE la solution immobilière soutenant ce projet vise l'acquisition d'un immeuble ayant pour but la création d'une nouvelle ressource pour les enfants dans la communauté et la transformation d'une unité existante dans l'espace du semi-détaché adjacent ;

ATTENDU QU'en date du 23 février 2019, le ministère de la Santé et des Services sociaux a donné son avis de pertinence clinique favorable au projet et il a autorisé de procéder à la démarche d'acquisition d'un immeuble;

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement de procéder au projet d'acquisition d'un immeuble pour les enfants 6-11 ans du programme jeunesse et de signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

11.8 Projet d'acquisition d'un immeuble situé au 204, boulevard Gouin Ouest, Montréal, pour le programme jeunesse

Résolution 2019-06-12-10

Projet d'acquisition de l'immeuble situé au 204, boulevard Gouin Ouest, Montréal pour le programme jeunesse

ATTENDU QUE la place d'un enfant/adolescent est d'abord dans son milieu familial. Cependant, certaines situations amènent les familles à devoir utiliser les services d'hébergement. Lors de ces situations, nous croyons que tous les enfants/adolescents devraient d'abord vivre dans des milieux de vie les plus normalisant possible;

ATTENDU QUE nos services doivent évolués au même rythme que les besoins de la clientèle et s'animent selon les meilleures pratiques;

ATTENDU QUE le foyer de groupe Pierrefonds, situé au 15900-15904, Pierrefonds, est très éloigné pour les filles adolescentes. Lorsqu'elles sont hébergées à ce foyer, elles sont éloignées de leur milieu de vie, de leur famille, de leur communauté et de leur quartier;

ATTENDU QUE l'acquisition de l'immeuble situé au 204, boulevard Gouin Ouest, Montréal et le déménagement de la ressource locative, foyer de groupe Pierrefonds permettra de rapprocher de façon significative la clientèle de leur milieu;

ATTENDU QUE cet immeuble offre une superficie et des espaces beaucoup plus adaptés et beaucoup plus grands, ce qui permettrait même d'augmenter la capacité en terme de places à une période où dans l'ensemble du réseau réadaptation avec hébergement adolescentes limitrophe montréalais, les ressources sont utilisées à pleine capacité et que la pression est extrêmement forte. De plus, ce projet est une opportunité pour adapter l'offre de service actuelle de la DA SMREA.

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement de procéder au projet d'acquisition de l'immeuble situé au 204, boulevard Gouin Ouest, Montréal et à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

En terminant, M. Bernard Circé profite de l'occasion pour remercier chaleureusement M. Christian Parent, directeur des ressources financières, et lui souhaiter une belle et bonne retraite. Par la suite, M. Circé fait la lecture d'une correspondance lui étant adressée ainsi qu'à son équipe, afin de les remercier et les féliciter pour leur contribution et engagement exceptionnels dans la préparation des séances du comité de vérification tout au long de l'année. Malgré la complexité du suivi budgétaire de l'établissement, leur expertise en la matière permet aux membres du comité de mieux comprendre les enjeux s'y rapportant et les dossiers dans les moindres détails. Enfin, M. Circé souligne tout particulièrement notre appréciation pour la production du rapport des états financiers de l'exercice 2018-2019. Le délai prescrit pour la remise des documents aux auditeurs a même été devancé d'une semaine, ce qui est remarquable dans le contexte actuel, en plus d'avoir un rapport d'audit sans aucune réserve, ce qui constitue une note parfaite et qui mérite d'être mentionné. L'étroite collaboration avec les auditeurs et la rapidité à laquelle les anomalies ont été corrigées démontrent le niveau de rigueur élevé de l'équipe de la direction des ressources financières.

M. Christian Parent transmettra avec plaisir ces remerciements à son équipe.

12. Rapports annuels 2018-2019

12.1 Comité des usagers du CIUSSS – Rapport abrégé

M^{me} Monique Labelle, vice-présidente du comité des usagers du centre intégré (CUCI), présente ce point et répond aux questions des membres.

Résolution 2019-06-12-11

Rapport annuel abrégé 2018-2019 du comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit soumettre annuellement, selon les modalités de la circulaire ministérielle 2016-021, un rapport d'activité, incluant un rapport financier, au conseil d'administration;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel abrégé 2018-2019 du comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12.2 Comité de gestion des risques

M. Marc-Antoine Gaumont, président du comité de gestion des risques, présente ce point et répond aux questions des membres.

Résolution 2019-06-12-12

Rapport annuel 2018-2019 du comité de gestion des risques

ATTENDU QUE selon les *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques - RE-1000-004-V2*, révisées le 30 janvier 2019, le comité de gestion des risques (CGR) est un comité qui relève du conseil d'administration et les sous-comités de gestion des risques sont des comités qui relèvent du comité de gestion des risques;

ATTENDU QUE le conseil d'administration reçoive une fois par an un rapport des activités du comité de gestion des risques;

ATTENDU QUE le rapport annuel du CGR présente les activités réalisées au cours de l'année 2018-2019 et définit ses

perspectives pour l'année 2019-2020;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel 2018-2019 du comité de gestion des risques du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12.3 Conseil multidisciplinaire régionale

M. Marc-André Châtigny, président du conseil multidisciplinaire régionale, présente ce point et répond aux questions des membres.

Résolution 2019-06-12-13

Rapport annuel 2018-2019 du conseil multidisciplinaire

ATTENDU QU'en vertu de l'article 227 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil multidisciplinaire doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2018-2019 du conseil multidisciplinaire a été adopté en assemblée générale des membres du conseil multidisciplinaire le 29 mai 2019;

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil multidisciplinaire, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2018-2019 du conseil multidisciplinaire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

13.1 Rapport annuel 2018-2019

Docteure Doris Clerc, présidente du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, présente le dossier et répond aux questions des membres.

Résolution 2019-06-12-14

Rapport annuel 2018-2019 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

ATTENDU QU'en vertu de l'article 214 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et les avis qui en résultent.

ATTENDU QUE le rapport annuel 2018-2019 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a été adopté en assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 14 mai 2019.

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2018-2019 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13.2 Nomination

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver une nomination, soit la résolution **2019-06-12-15**. (Voir annexe 1)

13.3 Démission

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver une démission, soit la résolution **2019-06-12-16**. (Voir annexe 1)

13.4 Chef du service de néphrologie de l'Hôpital de Verdun – Démission

Résolution 2019-06-12-17

Démission du chef de service de néphrologie de l'Hôpital de Verdun

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la démission de la docteure Thi Hân Vo à titre de chef du service de néphrologie à l'Hôpital de Verdun du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13.5 Chef du service de microbiologie, volet clinique, de l'Hôpital de Verdun – Démission

Résolution 2019-06-12-18

Démission du chef de service de microbiologie, volet clinique, de l'Hôpital de Verdun

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la démission de la docteure Marie Jolivet à titre de chef de service de la microbiologie à l'Hôpital de Verdun du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13.6 Chef du service d'orthopédie de l'Hôpital Notre-Dame – Démission

Résolution 2019-06-12-19

Démission du chef de service d'orthopédie de l'Hôpital Notre-Dame

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la démission de la docteure Véronique Godbout à titre de chef du service d'orthopédie à l'Hôpital Notre-Dame du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13.7 Chef du département d'anesthésiologie de l'Hôpital Notre-Dame – Démission

Résolution 2019-06-12-20

Démission du chef de département d'anesthésiologie de l'Hôpital Notre-Dame

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la démission du docteur Roland Pouchol à titre de médecin spécialisé en anesthésiologie au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité, d'approuver la démission du docteur Roland Pouchol à titre de chef de département du service d'anesthésiologie à l'Hôpital Notre-Dame du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13.8 Chef du service de néphrologie de l'Hôpital de Verdun – Nomination

Résolution 2019-06-12-21

Nomination du chef de service de néphrologie de l'Hôpital de Verdun

ATTENDU la recommandation du chef de département de la médecine spécialisée ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination du docteur Paul Ayoub à titre de chef du service de néphrologie à l'Hôpital de Verdun, du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13.9 Chef du service de microbiologie, volet clinique, de l'Hôpital de Verdun – Nomination

Résolution 2019-06-12-22

Nomination du chef de service de microbiologie, volet clinique, de l'Hôpital de Verdun

ATTENDU la recommandation du chef de département de la médecine spécialisée ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination de la docteure Miguella Sanchez à titre de chef de service de microbiologie, volet clinique, à l'Hôpital de Verdun du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13.10 Chef du service d'orthopédie de l'Hôpital Notre-Dame – Nomination

Résolution 2019-06-12-23

Nomination du chef de service d'orthopédie de l'Hôpital Notre-Dame

ATTENDU la recommandation du chef de département de la médecine spécialisée ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination du docteur Alexandre Benny à titre de chef de service d'orthopédie à l'Hôpital Notre-Dame du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

14. Enseignement universitaire et recherche

14.1 Politique portant sur la conduite responsable en recherche – Nouvelle version

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, et M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présentent ce point.

Résolution 2019-06-12-24

Politique sur la conduite responsable en recherche – Nouvelle version

ATTENDU QU'en tant qu'établissement ayant une vocation universitaire importante, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal (CCSMTL) a à cœur la promotion et le développement de la recherche de qualité.

ATTENDU QU'au CCSMTL, promouvoir et développer de bonnes pratiques, et éviter les manquements en recherche passe entre autres par l'élaboration et l'adoption d'une politique en conduite responsable en recherche.

ATTENDU QU'étant un établissement ayant des infrastructures de recherche soutenues par les Fonds de recherche du Québec (FRQ), le CCSMTL est assujéti à sa *Politique sur la conduite responsable en recherche* (2014).

ATTENDU QUE, le 11 novembre 2015, le conseil d'administration du CCSMTL a adopté une première version de la *Politique sur la conduite responsable en recherche*.

ATTENDU QUE dans une visée d'amélioration continue, la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR) a procédé à une mise à jour importante de cette politique (reformulation, réorganisation des sections, etc.).

ATTENDU QUE cette révision de la politique sur la conduite responsable en recherche a été effectuée dans l'optique de démontrer une plus grande appropriation par le CCSMTL des lignes directrices proposées dans la politique des FRQ.

ATTENDU QUE la nouvelle version de la politique se concentre sur les principes directeurs et présente les comportements attendus et recherchés en conduite responsable de la recherche.

ATTENDU QUE le mécanisme de gestion des allégations de manquements à la conduite responsable en recherche, lorsque les comportements attendus ne sont pas respectés, n'est plus explicité dans la présente politique puisqu'il relève dorénavant d'une procédure distincte qui lui est spécifique.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la nouvelle version de la politique sur la conduite responsable en recherche.

14.2 Désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté – Reconduction

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-25

Reconduction de la désignation ministérielle en vertu de l'article 21 C.c.Q du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté est un comité d'éthique de la recherche désigné en vertu de l'article 21 C.c.Q

ATTENDU QUE cette désignation ministérielle est essentielle puisqu'elle permet au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté d'évaluer les projets de recherche qui impliquent la participation de mineurs ou de majeurs inaptes.

ATTENDU QUE la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté arrive à échéance le

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de transmettre à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, une correspondance demandant la reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté, et ce, avant le 30 septembre 2019.

14.3 Rapports annuels 2018-2019 – Comités d'éthique de la recherche

14.3.1 Dépendances, inégalités sociales et santé publique

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-26

Rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019) du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

14.3.2 Vieillesse-Neuroimagerie

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-27

Rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019) du comité d'éthique de la recherche de Vieillesse-neuroimagerie ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel d'activités 2018-2019 du Comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

14.3.3 Jeunes en difficulté

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-28

Rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019) du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

14.3.4 Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-29

Rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité d'éthique de la recherche des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019) du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel d'activités 2018-2019 du Comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

14.4 Nominations et renouvellements du mandat de membres au comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-30

Nominations et renouvellements du mandat de membres du comité d'éthique de la recherche (CER) des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

ATTENDU QUE bien qu'étant aussi le comité d'éthique de la recherche institutionnel dans le domaine de la réadaptation d'autres établissements affiliés au Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR), le comité d'éthique de la recherche (CER) des établissements du CRIR est l'un des quatre comités d'éthique de la recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

(CCSMTL).

ATTENDU QUE le CER des établissements du CRIR relève donc directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du CCSMTL et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substituts du comité.

ATTENDU QUE le CER des établissements du CRIR est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du *Code civil du Québec*, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes.

ATTENDU QUE l'article 3.1 du *Règlement portant sur la création et le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR* du CCSMTL prévoit que ce comité se compose comme suit :

- une personne spécialisée en éthique ;
- une personne spécialisée en droit ;
- une personne possédant une vaste connaissance du domaine psychosocial en réadaptation ;
- une personne possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation ;
- un clinicien détenant une vaste connaissance des déficits sensoriels visuels ou auditifs ;
- un clinicien détenant une vaste connaissance des déficits moteurs ou neurologiques ;
- une personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes adultes et aptes ;
- une personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes mineures ou inaptes ;
- deux personnes siégeant à titre de représentants du public. Ces personnes peuvent être un usager.

ATTENDU QUE la composition du CER des établissements du CRIR doit comporter la présence d'au moins une personne détenant une expertise pour chacun des champs de compétence suivants : les déficiences motrices, visuelles, auditives et du langage et de la parole.

ATTENDU QUE le *Règlement portant sur la création et le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR* du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substitut dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité.

Il est dûment proposé et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR, et ce, pour une période de deux ans :

- **M^{me} Evelina Pituch** à titre de clinicienne détenant une vaste connaissance des déficits moteurs ou neurologiques (membre substitut).
- **M^{me} Geneviève Martel-Thériault** à titre de clinicienne détenant une vaste connaissance des déficits moteurs ou neurologiques (membre substitut).
- **M^{me} Claude Larouche** à titre de personne non affiliée à l'établissement et représentant la clientèle des personnes mineures ou inaptes (membre substitut)
- **M. Mikael Laberge** à titre de personne représentant le public (membre substitut).

14.5 Renouvellements du mandat de membres au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-31

Renouvellements du mandat de membres au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (CER-JED) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un comité d'éthique de la recherche désigné par la ministre de la Santé et des Services Sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q., ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes.

ATTENDU QUE l'article 11.5 du Cadre réglementaire de la recherche du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (RE-3000-002) prévoit que la composition de base de ce comité doit être d'au moins cinq membres réguliers, soit un membre détenant une expertise en éthique, une personne spécialisée en droit, deux membres ayant une expertise scientifique et un membre de la collectivité n'ayant aucune affiliation avec l'établissement.

ATTENDU QUE l'article 1.5.2 du Règlement prévoit la nomination de membres substituts dans le but de respecter les règles de composition minimale et les règles concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du CER-JED.

ATTENDU QUE le mandat de certains membres de ce comité est arrivé à échéance ou arrivera à échéance sous peu.

ATTENDU QUE certains postes au sein du comité sont devenus vacants.

ATTENDU l'intérêt des personnes, ci-après nommées, envers les questions d'éthique de la recherche de même que leur

formation et leur expertise pour occuper leur fonction au sein du comité.

ATTENDU QUE le CER-JED relève directement du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination des membres réguliers et substitut de ce comité.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler les mandats des personnes suivantes pour siéger au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté, et ce, pour une période de deux ans :

- Madame Geneviève Turcotte à titre de membre scientifique (membre régulier)
- Madame Marie-Ève Clément à titre de membre scientifique (membre suppléant)
- Madame Josée Mayo à titre de membre juriste (membre régulier)
- Madame Gisèle Owona à titre de membre des usagers (membre suppléant)

14.6 Nominations et renouvellements du mandat de membres au comité d'éthique de la recherche Dépendance, inégalités sociales et santé publique

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-32

Nomination et renouvellement du mandat de membres au comité d'éthique de la recherche Dépendances, Inégalités sociales et Santé publique

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Dépendances, Inégalités sociales et Santé publique (CER DIS) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal est un comité d'éthique de la recherche désigné par la ministre de la Santé et des Services Sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes.

ATTENDU QUE l'article 1.5.1 du *Règlement de fonctionnement du CER DIS* du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (REGL-2016-10) prévoit que la composition de base de ce comité doit être d'au moins 11 membres réguliers, soit un membre détenant une expertise dans le domaine des dépendances, un membre détenant une expertise dans le domaine des inégalités sociales, un membre détenant une expertise dans un domaine de la santé publique, un membre détenant une expertise dans le domaine de la déficience intellectuelle ou des troubles du spectre de l'autisme, deux membres détenant une expertise dans le domaine de l'intervention clinique, une personne spécialisée en éthique, une personne spécialisée en droit et trois membres de la collectivité n'ayant aucune affiliation avec l'établissement.

ATTENDU QUE l'article 1.5.2 du Règlement prévoit la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimale et les règles concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du CER DIS.

ATTENDU QUE le mandat de certains membres de ce comité est arrivé à échéance ou arrivera à échéance sous peu.

ATTENDU QU'un poste au sein du comité est devenu vacant.

ATTENDU l'intérêt des personnes, ci-après nommées, envers les questions d'éthique de la recherche de même que leur formation et leur expertise pour occuper leur fonction au sein du comité.

ATTENDU QUE le CER DIS relève directement du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement de mandats des membres réguliers et substitut de ce comité.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer M. Marc-André Goulet à titre de membre régulier représentant la collectivité au comité d'éthique de la recherche Dépendances, Inégalités sociales et Santé publique, et ce, pour une période de deux ans.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler les mandats des personnes suivantes pour siéger au comité d'éthique de la recherche Dépendances, Inégalités sociales et Santé publique, et ce, pour une période de deux ans :

- Madame Élodie Petit à titre de membre juriste (membre régulier)
- Monsieur Yannick Farmer à titre membre en éthique (membre régulier)
- Madame Alexandra de Kiewit à titre de membre représentant la collectivité (membre régulier)
- Madame Anne Bruneau à titre de membre clinicien (membre régulier)
- Monsieur Sébastien Benoît à titre de membre clinicien (membre régulier)
- Madame Julie St-Pierre à titre de membre scientifique (membre substitut)
- Madame Isabelle Courcy à titre de membre scientifique (membre substitut)

14.7 Nomination intérimaire du directeur scientifique – Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS)

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-33

Nomination intérimaire du directeur scientifique au Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) du CIUSSS du Centre-Sud-de l'Île-de-Montréal (CSMTL)

ATTENDU QUE M. Nicolas Sallée a été nommé par le conseil d'administration du CCSMTL à titre de directeur scientifique du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) le 13 juin 2018, et ce, pour un mandat de quatre ans.

ATTENDU QUE l'Université de Montréal a récemment accordé une année d'étude et de recherche au professeur Nicolas Sallée.

ATTENDU QUE durant cette année sabbatique, M. Sallée ne pourra pas agir comme directeur scientifique du CREMIS.

ATTENDU QUE M. Baptiste Godrie, chercheur régulier au CREMIS et professeur affilié au département de sociologie de l'Université de Montréal, a montré un intérêt pour remplacer de façon intérimaire Nicolas Sallée, à titre de directeur scientifique du CREMIS.

ATTENDU QUE la candidature de M. Baptiste Godrie a reçu l'appui unanime des membres de l'Assemblée des chercheurs du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) le 3 mai dernier.

ATTENDU QUE la candidature de M. Baptiste Godrie a également reçu l'aval du doyen de la faculté des arts et sciences (FAS) de l'Université de Montréal, M. Frédéric Bouchard ainsi que de la directrice du département de sociologie de l'Université de Montréal, M^{me} Marianne Kempeneers.

ATTENDU QUE la durée du mandat du directeur scientifique intérimaire est pour une période d'un an, débutant le 1^{er} juin 2019.

ATTENDU QUE la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche du CCSMTL recommande au conseil d'administration du CCSMTL la nomination intérimaire de M. Baptiste Godrie à titre de directeur scientifique du CREMIS.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer M. Baptiste Godrie à titre de directeur scientifique par intérim du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) du CCSMTL, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020.

14.8 Nomination du directeur scientifique - Institut universitaire sur les dépendances (IUD)

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-34

Nomination du directeur scientifique de l'Institut universitaire sur les dépendances (IUD) du CIUSSS du Centre-Sud-de l'Île-de-Montréal

ATTENDU QUE la candidature de M^{me} Karine Bertrand a reçu l'appui unanime des membres du comité de sélection mis en place pour pourvoir à la nomination du nouveau directeur scientifique de l'Institut universitaire sur les dépendances (IUD) du CIUSSS du Centre-Sud-de l'Île-de-Montréal (CCSMTL).

ATTENDU QUE la candidate satisfait pleinement aux exigences du Fonds de recherche du Québec Société et Culture (FRQSC) aux fins d'occuper la fonction de directrice scientifique de l'Institut universitaire sur les dépendances (IUD).

ATTENDU QUE le processus de renouvellement de la subvention d'infrastructure de recherche de l'Institut universitaire sur les dépendances est prévu en 2019.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer M^{me} Karine Bertrand, directrice scientifique de l'Institut universitaire sur les dépendances (IUD) du CCSMTL, pour un mandat de quatre ans, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2019.

14.9 Nomination de la personne chargée de la conduite responsable en recherche au CCSMTL

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-35

Nomination de la personne chargée de la conduite responsable en recherche

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) doit désigner une personne chargée de la conduite responsable en recherche.

ATTENDU QU'étant un établissement ayant des infrastructures de recherche soutenues par les Fonds de recherche du Québec (FRQ), le CCSMTL est assujéti à sa *Politique sur la conduite responsable en recherche* (2014).

ATTENDU QUE l'une des exigences de la *Politique sur la conduite responsable en recherche* (2014) est que le CCSMTL désigne une personne chargée de la conduite responsable en recherche.

ATTENDU QUE pour agir à ce titre, la personne nommée doit occuper un poste cadre lui conférant une indépendance et une autonomie décisionnelle suffisante, notamment pour gérer adéquatement les conflits d'intérêts relativement avec la gestion d'allégations de manquement à la conduite responsable en recherche.

ATTENDU QUE la nouvelle *Politique sur la conduite responsable en recherche* du CCSMTL prévoit que dorénavant cette fonction sera attitrée à l'adjoint au directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche du CCSMTL.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de désigner M. Marc Pesant à titre de personne chargée de la conduite responsable en recherche au CCSMTL.

14.10 Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-36

Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'en vertu de la mesure 4 du *Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique* (PAM) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS), RLRQ, chapitre S-4.2., le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a l'obligation d'octroyer des privilèges de l'exercice de la recherche à tout chercheur au sein de l'établissement qui désire mener des activités de recherche ou collaborer à de telles activités.

ATTENDU QUE selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement,

ATTENDU QUE les personnes ci-après nommées ont déposé à la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL.

ATTENDU QUE ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique du Centre de recherche ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche.

ATTENDU QU'en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire leurs projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité.
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche.
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche, notamment en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche.
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'établissement en matière de recherche et d'éthique, notamment la *Politique sur la conduite responsable en recherche de l'établissement*.
- S'assurer que tout le personnel qu'il supervise a complété la formation en éthique de la recherche et, s'il y a lieu, la formation sur les bonnes pratiques cliniques (BCP).
- S'assurer que le personnel de son équipe de recherche est pleinement informé et adhère à l'ensemble des politiques, règlements et procédures des organismes subventionnaires et ceux en vigueur au CCSMTL.
- Respecter les décisions du comité d'éthique de la recherche qui aura approuvé leurs activités de recherche.
- Aviser le directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à leur conduite dans le contexte d'une activité de recherche.

➤ Reconnaître l'établissement et leur centre de recherche dans leurs publications et leurs communications.

ATTENDU QU'en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL, et ce, pour une période de trois ans :

CENTRE AFFILIÉ UNIVERSITAIRE SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES (CREMIS)

Audrey Gonin, Ph. D.
Jean-Baptiste Leclercq, Ph. D.
Nicolas Sallée, Ph. D.
Cécile Van de Velde, Ph. D.

CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN READAPTATION DU MONTREAL METROPOLITAIN (CRIR)

Philippe Archambault, Ph. D.
Dorothy Barthelemy, Ph. D.
Julie Côté, Ph. D.
Cyril Duclos, Ph. D.
Dany Gagnon, Ph. D.
Isabelle Gélinas, Ph. D.
Johanne Higgins, Ph. D.
Eva Kehayia, Ph. D.
Christian Larivière, Ph. D.
Michelle McKerral, Ph. D.
Patricia A. McKinley, Ph. D.
Sylvie Nadeau, Ph. D.
Caroline Paquette, Ph. D.
Richard Preuss, Ph. D.
Stefano Rezzonico, Ph. D.
Annie Rochette, Ph. D.
Shane N. Sweet, Ph. D.
Walter Wittich, Ph. D.

DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

Pascale Leclerc, M.Sc. avec thèse

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL

Marie Alderson, Ph. D.
Pierre Bellec, Ph. D.
Louis Bherer, Ph. D.
Simona Brambati, Ph. D.
Louise Demers, Ph. D.
Pierre Jolicoeur, Ph. D.
Ovidiu Lungu, Ph. D.
Nancy Presse, Ph. D.
Bryna Shatenstein, Ph. D.

INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ

Lyne Desrosiers, Ph. D.
Sébastien Monette, Ph. D.
Anne-Marie Piché, Ph. D.
Annie Pullen Sansfaçon, Ph. D.

INSTITUT UNIVERSITAIRE SUR LES DÉPENDANCES

Natacha Brunelle, Ph. D.
Jorge Flores-Aranda, Ph. D.
Isabelle Giroux, Ph. D.
Mathieu Goyette, Ph. D.
Christophe Huynh, Ph. D.
Sylvia Kairouz, Ph. D.
Myriam Laventure, Ph. D.
Nadia L'Espérance, Ph. D.
Michel Perreault, Ph. D.

14.11 Renouvellement de la convention de société en commandite (VAL-IUGM)

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-37

Renouvellement de la convention de société en commandite (VAL-IUGM)

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) doit confier à une société mandataire « à distance » la gestion de l'ensemble du processus de valorisation commerciale des inventions, des brevets et des droits d'auteur.

ATTENDU QU'une société en commandite a été créée en 2004 (VAL-IUGM) pour le centre de recherche IUGM dans laquelle Gestion Univalor agit à titre de commandité et que cette convention a toujours été reconduite avec le même commandité depuis la création de VAL-IUGM.

ATTENDU QUE le présent amendement a pour effet d'amender la convention actuelle par l'ajout d'une année supplémentaire et d'augmenter le montant de notre contribution financière annuelle de 5 % par rapport à l'année précédente (2018-2019).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de reconduire la convention de société en commandite VAL-IUGM entre le CCSMTL et Gestion Univalor - société en commandite, pour une période d'un an, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

15. Dossiers administratifs

15.1 Permis d'installation approuvant la demande de dérogation pour la dénomination des installations du programme continuum en déficience physique

M^{me} Carla Vandoni, directrice des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique, présente ce point.

En l'absence de M^{me} Monika Throner, administratrice, et à sa demande, M^{me} Micheline Ulrich souligne son approbation relative à la demande de dérogation de dénomination pour les installations du programme Déficience physique

Résolution 2019-06-12-38

Demande de dérogation pour les installations du programme déficience physique

| | INSTALLATION | DÉNOMINATION ACTUELLE | DÉNOMINATIONS PROPOSÉES |
|---|--|---|---|
| 1 | 2275, Laurier-Est (permis # 5123-1892) | Centre de réadaptation en déficience physique Lucie-Bruneau | Centre de réadaptation en déficience physique Lucie-Bruneau-Laurier |
| 2 | 2305, Laurier-Est (# permis à confirmer) | S/O – Nouveau permis, numéro à confirmer | Centre de réadaptation en déficience physique Lucie-Bruneau-Fullum |
| 3 | 2222, Laurier-Est (permis # 1284-8230) | Centre de réadaptation en déficience physique Lucie-Bruneau | Centre de réadaptation en déficience physique Raymond Dewar-Laurier |
| 4 | 3800, Radisson (permis # 5122-2552) | S/O – Numéro installation du 3600 Berri – déménagement finalisé | Centre de réadaptation en déficience physique Raymond Dewar-Radisson |
| 5 | 6300, Darlington (permis # 5123-2015) | Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de Montréal | Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés et Centre de réadaptation en déficience physique IRGLM-Gustave Gingras |
| 6 | 6363, Hudson (permis # 5123-2007) | Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de Montréal | Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés et Centre de réadaptation en déficience physique IRGLM-Charles W. Lindsay |

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la*

santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2).

ATTENDU QU'en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis.

ATTENDU QUE le CCSMTL a procédé à une consultation auprès de représentants et des parties prenantes des installations concernées, s'est engagé à faciliter l'accès et la reconnaissance des usagers et des référents aux installations de la direction continuum en déficience physique et désire conserver la valeur historique des dénominations actuelles.

ATTENDU QUE le CCSMTL détient un permis d'exploitation et/ou est en attente de permis du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour les 6 installations concernées.

ATTENDU QUE l'établissement doit acheminer l'ensemble des informations suivantes au MSSS pour soumettre une demande de dérogation au Cadre de dénomination :

- *Fiche synthèse pour soumission au conseil d'administration;*
- *Projet de résolution pour adoption par le conseil d'administration;*
- *Formulaire de demande de dérogation du MSSS.*

ATTENDU QUE le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du *Règlement sur la délivrance des permis* en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- D'adopter la présente résolution et les documents associés afin d'acheminer au MSSS une demande de dérogation au *Cadre de dénomination* en vue de modifier la dénomination des 6 installations de la direction adjointe continuum en déficience physique;
- Que le CCSMTL s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;
- D'autoriser M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale du CCSMTL, à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

15.2 Politique de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail

M^{me} Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-39

Politique de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail – Mise à jour

ATTENDU QUE tout employeur doit offrir un milieu de travail sain.

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) doit respecter les nouvelles dispositions légales en matière de harcèlement psychologique.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la mise à jour de la *Politique promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail* du CCSMTL.

15.3 Nomination du commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services

M^{me} Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-40

Nomination du commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de M. Stéphane Marcil au poste commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer M. Stéphane Marcil au poste commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services. La date de nomination est à confirmer ultérieurement.
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la

15.4 Création d'un poste de directeur adjoint en santé au travail à la direction régionale de santé publique

M^{me} Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-41

Création d'un poste de directeur adjoint en santé au travail à la direction régionale de santé publique

ATTENDU QUE le comité exécutif du comité de direction entérine ce changement de structure ;

ATTENDU QUE les ajustements proposés respectent les directives et barèmes du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

ATTENDU QUE le poste directeur adjoint est financé par la réorganisation globale de la structure de la DRSP ;

ATTENDU QUE ces changements entraînent la modification des organigrammes au niveau de l'encadrement supérieur et que toute modification de cette nature doit faire l'objet d'une autorisation auprès du conseil d'administration préalablement à leur actualisation ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la création du poste de directeur adjoint en santé au travail et d'autoriser la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques à effectuer les démarches auprès du MSSS en vue d'actualiser ces modifications aux structures, à savoir :

- La création d'un poste de directeur adjoint en santé au travail à la direction régionale de santé publique

15.5 Nomination du directeur adjoint des ressources informationnelles du Centre de service régional

M^{me} Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-48

Nomination du directeur adjoint des ressources informationnelles du Centre de service régional

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de monsieur Sergio Fernandes au poste de directeur adjoint des ressources informationnelles du Centre de service régional;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer monsieur Sergio Fernandes au poste de directeur adjoint des ressources informationnelles du Centre de service régional. La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

16. Conseil des sages-femmes

16.1 Nominations de sage-femme

M^{me} Selvi Annoussamy, responsable des sages-femmes, présente ce point.

Résolution 2019-06-12-42

Nomination de madame Rita Daaboul à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE le comité exécutif du conseil des sages-femmes recommande la nomination de madame Rita Daaboul

(permis 0016);

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De nommer madame Rita Daaboul, à titre de sage-femme du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, conformément au contrat de service (contrat à temps partiel occasionnel 0,8 ETC surnuméraire – pour un total de 28 heures par semaine), pour la période du 29 avril 2019 au 31 août 2019.
- D'autoriser la présidente-directrice générale, madame Sonia Bélanger, à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2019-06-12-43

Renouvellement du contrat de service de madame Jo Pétrone à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de services;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE madame Jo Pétrone est déjà détentrice d'un contrat régulier à temps partiel occasionnel de 0.8 ETC avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer madame Marie-Ève Taschereau en congé maladie;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat de service à temps partiel occasionnel de madame Jo Pétrone (permis 1826), à titre de sage-femme à raison de 0,8 ETC du 1^{er} mars 2019 au 31 mars 2019 pour remplacer madame Marie-Ève Taschereau en congé maladie.
- D'autoriser la présidente-directrice générale, madame Sonia Bélanger, à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

16.2 Rapport annuel 2018-2019

M^{me} Selvi Anoussamy, responsable des sages-femmes, présente ce point et répond aux questions des membres.

Résolution 2019-06-12-44

Rapport annuel 2018-2019 du conseil des sages-femmes

ATTENDU QU'en vertu de l'article 225.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil des sages-femmes doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et les avis qui en résultent.

ATTENDU QUE le rapport annuel 2018-2019 du conseil des sages-femmes a été adopté en assemblée générale des membres du conseil des sages-femmes le 3 avril 2019.

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des sages-femmes, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel 2018-2019 du conseil des sages-femmes du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

17. Questions diverses

Au nom du conseil d'administration, madame Micheline Ulrich, présidente, offre ses plus sincères remerciements à monsieur Jean-Marc Potvin, président-directeur général adjoint, qui nous quittera à la fin août pour une retraite bien méritée. Elle souligne l'homme de qualité qu'il est, sa grande collaboration et son soutien sans précédent depuis la mise en place du CCSMTL en 2015.

M. Potvin remercie les membres du conseil d'administration d'avoir pu compter sur un conseil d'administration

exceptionnel. Il se considère privilégié et très fier d'avoir pu contribuer à la mise en place d'un établissement d'exception qu'est le CCSMTL.

18. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 25 septembre 2019, à 18 h à l'Hôpital Notre-Dame situé au 1560, rue Sherbrooke Est à Montréal.

19. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

20. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 12 juin 2019 à 20 h 30.

(Original dûment autorisé)

(Original dûment autorisé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

M^{me} Sonia Bélanger, secrétaire